

Réunion du 18 juillet 2011

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis en séance extraordinaire au siège de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

Étaient présents :

- ⇒ M VERDIER pour AZAY-LE-RIDEAU
- ⇒ M DURAND et Mme GUESDON pour BRÉHÉMONT
- ⇒ MM HURTEVENT et MENEAU pour CHEILLÉ
- ⇒ M MASSARD pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- ⇒ M. VÉRON pour LIGNIÈRES-DE-TOURAINES
- ⇒ Mmes AZÉ pour RIGNY-USSÉ
- ⇒ Mme VISCIÈRE et M. ALLARD pour RIVARENNES
- ⇒ M. BOUISSOU pour SACHÉ
- ⇒ MM LOIZON et RICHARD pour THILOUZE
- ⇒ MM. BOUTIN et GOUBIN pour VALLÈRES
- ⇒ M. BEAUVILLAIN et Mme BERGEOT pour VILLAINES-LES-ROCHERS

Étaient absents excusés :

Mmes BOULME pour BRÉHÉMONT, DESCHAMPS pour SACHÉ et DUVAULT pour Pont de Ruan, M. GUIMARD pour Pont de Ruan.

M. Olivier BOUISSOU est élu secrétaire de séance.

ANNULATION DE LA DSP GESTION DU MUSÉE – MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la décision du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2011 concernant la mise en œuvre d'une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion du Musée de l'Osier et de la Vannerie au 01 Juillet 2011 et le choix de l'entreprise retenue pour cette mission.

Cependant, l'association des Compagnons du Terroir a fait part de son souhait de retirer les éléments de la collection mis à la disposition de la CCPAR en cas de signature avec le prestataire choisi. N'ayant pas été retenue à travers l'association PETRI, l'association ne souhaite pas être « dépossédée du Musée » dans lequel les membres se sont investis depuis 18 ans. Il convient donc de modifier la délibération du 16 juin en annulant la procédure de Délégation de Service Public qui confie la gestion du Musée à l'association Savoirs et Paysages.

Une rencontre avec les différents acteurs a permis de déboucher sur un accord commun jusqu'à la fin de l'année. En effet, une gestion tripartite serait envisagée jusqu'au 31 décembre avec les 2 associations :

- L'association des Compagnons du Terroir souhaite poursuivre son activité au sein du Musée de l'Osier et de la Vannerie et sollicite une occupation du local principal jusqu'au 31 décembre 2011 ;
- L'association Savoirs et Paysages souhaite occuper la cour, le préau et une partie de l'ancienne bibliothèque pour gérer tout le volet pédagogique et organiser un programme d'animations annuelles (hors visites du site) jusqu'au 31 décembre 2011

Pour cela, il est présenté un projet de convention tripartite de partenariat permettant une continuité d'activités jusqu'au 31 décembre 2011. Monsieur le Président procède à une lecture de son contenu. Parmi les éléments importants, il est précisé :

- Les locaux sont mis à disposition des 2 associations respectivement le préau et la cour pour Savoirs et Paysages et le site principal et le Centre de Ressources pour l'association des Compagnons du Terroir ;
- L'accueil et les visites du Musée sont organisés par l'association des Compagnons du terroir ;
- Le volet pédagogique qui comprend les animations et ateliers est mis en œuvre par l'association Savoirs et Paysages ;
- Cette collaboration est valable jusqu'au 31 décembre 2011 ;
- Chaque outil de promotion fera mention du soutien de la CCPAR et fera référence au Musée de l'Osier et de la Vannerie ;

De plus, Monsieur le Président informe qu'une autorisation d'occupation temporaire est nécessaire pour chaque structure.

Il convient donc de signer une convention avec l'association Savoirs et Paysages pour l'occupation des espaces utilisés pour son activité. Cette convention est établie pour une durée de 5 mois à partir du 01 Août 2011.

Une lecture de ladite convention est effectuée. Plusieurs points importants sont précisés :

- Les locaux (préau et cour) sont mis à disposition de l'association Savoirs et Paysages en configuration partagée, dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine privé communautaire ;
- L'association devra souscrire une assurance pour l'occupation des locaux ainsi que pour son activité liée à la valorisation du tressage des végétaux ;
- L'association se chargera des espaces avec l'accueil du public, la mise en œuvre des ateliers et la promotion des événements ;
- Aucun soutien financier n'est accordé pour ce partenariat ;

Enfin, la reconduction des conventions signées en 2010 doit être envisagée avec l'association des Compagnons du Terroir de Villaines-les-Rochers dans le cadre de la mise à disposition des bâtiments pour l'exercice de leur activité. Pour cela, un avenant doit être signé pour les 3 conventions. Ces avenants permettront :

- Une mise à disposition des éléments de la collection au Musée pour une ouverture dans les meilleures conditions jusqu'au 31 décembre 2011 ;
- Une mise à disposition du site principal et du Centre de Ressources à l'association des Compagnons du Terroir dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine privé communautaire ;

Parmi les éléments importants, il est précisé :

- L'association devra souscrire une assurance pour l'occupation des locaux ainsi que pour son activité liée à la valorisation des savoir-faire ;
- L'association se chargera de la gestion du bâtiment dans son ensemble avec l'accueil du public, les visites de groupes et la gestion de la boutique et des collections jusqu'au 31 décembre 2011 ;
- Aucun soutien financier n'est apporté en plus des 7 552 euros octroyés dans le cadre du vote du budget ;
- Les charges de fonctionnement sont réparties par structure cosignataire de la convention ;
- L'association ne pourra envisager de sous-louer le bâtiment ;

Enfin, Monsieur le Président précise que ces conventions ne pourront pas être reconduites après le 31 Décembre 2011. Il est donc nécessaire d'envisager une autre solution concernant la gestion après cette date. Des rencontres sont nécessaires avec l'ensemble des acteurs (CCPAR, commune de Villaines-les-Rochers, les 2 associations, les professionnels de la filière de manière individuelle, des partenaires extérieurs) pour constituer une structure capable de gérer le site.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'annulation de la délibération du 16 juin 2011 concernant la mise en œuvre d'une Délégation de Service Public pour la gestion du Musée ;
- Accepte la convention présentée d'autorisation d'occupation temporaire des locaux à l'Association Savoirs et Paysages dans le cadre de son activité d'animations autour du tressage jusqu'au 31 décembre 2011 ;

- **Accepte les avenants aux 3 conventions signés avec l'association des Compagnons du Terroir pour l'utilisation des locaux et la mise à disposition des éléments de muséographie jusqu'au 31 décembre 2011 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et avenants présentés ;**
- **Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives pour mettre en œuvre ce partenariat ;**
- **Mandate Monsieur le Président pour discuter avec l'ensemble des acteurs pour la constitution d'une structure unique capable de gérer le site au 01 Janvier 2012 ;**
- **Désigne le Maire de chaque commune ou son représentant pour former le comité de pilotage ;**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 20H30.

Michel VERDIER	
Philippe GALLETEAU	
Bruno GUILLOTEAU	
Jean-Paul LE LANN	
Pascale BOULMÉ	Absente excusée
Catherine GUESDON	
Philippe MASSARD	
Jean-Pierre BAUDRIER	
Jean-Serge HURTEVENT	
Daniel JAVELOT	
Sylvie TESSIER	
Stéphane SAUVAGET	
Jean-Pierre GUIMARD	Absent excusé
Colette AZÉ	
Emeline GUIBERT	
Michel ALLARD	

Roger BOYER	
Olivier BOUISSOU	
Nadine DESCHAMPS	Absente excusée
Éric LOIZON	
Marc RICHARD	
Alain GOUBIN	
Philippe BOUTIN	
Philippe BEAUVILLAIN	
Marie-Annette BERGEOT	